

REpublique fran^çaise - dEpartement de la savoie
commune de salins-fontaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 56/25-1217.11

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 **Présents :** 13 **Votants :** 13

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET, Pascal BONNET

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

OBJET : CONVENTION POUR LA FACTURATION, LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANSPORT ET TRAITEMENT) ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX (SECTEUR SALINS-LES-THERMES)

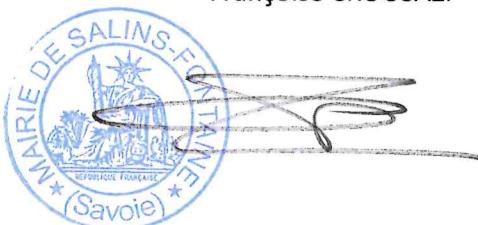
Monsieur Stéphane PORTHEAULT, adjoint au maire, indique les difficultés rencontrées pour la facturation de l'assainissement à Salins-les-Thermes et présente le projet de convention pour la facturation, le recouvrement et le versement des redevances d'assainissement collectif (transport et traitement) entre la Commune de Salins-Fontaine et la société Veolia Eau - Compagnie Générale Des Eaux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention pour la facturation, le recouvrement et le versement des redevances d'assainissement collectif (transport et traitement) entre la Commune de Salins-Fontaine et la société Veolia Eau - Compagnie Générale Des Eaux pour l'année 2025.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ



Le Secrétaire de séance,
Alexandra MARTIN

